

**SYNDICAT DE BASSIN POUR L'AMENAGEMENT
DE LA RIVIERE L'ODON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 21 juin 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-255300220-20160622-2016-22-DE

OBJET : 2016-22

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2016

**RESTAURATION DE LA CONTINUITE
ECOLOGIQUE ET PISCICOLE :**

**DOSSIER D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI
SUR L'EAU
ET DECLARATION D'INTERET GENERAL AU
TITRE DE LA POLICE DE L'EAU**

Le Président rappelle au comité que le Syndicat de Bassin pour l'aménagement de la rivière Oudon a engagé depuis plusieurs mois des études sur des ouvrages publics et privés, en vue de la restauration de la continuité écologique et piscicole, conformément à la réglementation en vigueur.

Pour mener à bien ce projet, le Président rappelle au comité qu'un comité de pilotage a été constitué ; un plan de concertation a été mis en place.

A l'issue de ces réflexions, concertations et études, le Président propose au comité le dépôt d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et déclaration d'intérêt général au titre de la Police de l'Eau pour les ouvrages ci-dessous :

- **Ouvrage de Treize Vouges** : Maintien de l'ouvrage et création d'une rivière de contournement (y compris mesures compensatoires) pour un montant estimatif de 146 239 € TTC
- **Ouvrage du bourg d'Athée** : effacement et création d'un méandre (y compris mesures compensatoires) pour un montant estimatif de 130 614€TTC
- **Ouvrage de Moulin David** : effacement de l'ouvrage et aménagement d'un seuil en rampe (y compris mesures compensatoires) pour un montant estimatif de 82 800€TTC
- **Ouvrage de la Cocarderie** : démantèlement complet de l'ouvrage (y compris mesures compensatoires) pour un montant estimatif de 47 892€TTC
- **Ouvrage de La Petite Balayère** : démantèlement de l'ouvrage, échancrure et travaux de restauration du lit mineur (y compris mesures compensatoires) pour un montant estimatif de 22 116€TTC
- **Ouvrage du Haut Parvis** : effacement de l'ouvrage et aménagement d'un seuil en rampe (y compris mesures compensatoires) pour un montant estimatif de 18 060€TTC

SOIT une enveloppe prévisionnelle globale pour les travaux désignés ci-dessus fixée à 447 721€ TTC.

Il est présenté le dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et de Déclaration d'Intérêt Général.
Durée de validité de la D.I.G. : 5 ans

Vu le cadre juridique (*Directive Cadre européenne sur l'Eau, Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, Code de l'Environnement, nomenclature des opérations soumises à autorisation*),

Vu le rapport d'études présenté par le bureau d'études HYDROCONCEPT,

Après en avoir délibéré, le comité, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport d'étude, concernant les projets d'aménagement envisagés sur les ouvrages de Treize Vouges, Bourg d'Athée, Moulin David, Cocarderie, Petite Balayère et Haut Parvis, en vue de la restauration de la continuité écologique et piscicole,
- **CHARGE M. le Président** de déposer un dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau, dans le cadre de cette opération,
- **CHARGE M. le Président** de déposer un dossier de déclaration d'intérêt général (D.I.G.), dans le cadre de cette opération,
- **CHARGE le Président** de l'ouverture de l'enquête publique dans le cadre de ce projet, conformément aux articles L. 123-1 et suivants du Code l'Environnement,
- **SOLLICITE** auprès de M. le Préfet, la désignation du commissaire enquêteur, dans le cadre de l'enquête publique à conduire,
- **CHARGE M. le Président** de signer toutes pièces afférentes à ces décisions.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Craon, le 22 juin 2016

Pour extrait conforme,

Le Président,

Louis MICHEL





Séance du 21 juin 2016

Le vingt et un juin Deux mille Seize à Dix Heures, les membres du Syndicat de Bassin pour l'Aménagement de la Rivière l'Oudon, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux du Centre Administratif Intercommunal à Craon sous la présidence de Monsieur Louis MICHEL.

Etaient Présents :

AMPOIGNE	/
ATHEE	GIRAUD Marc, titulaire
BALLOTS	/
BEAULIEU S/ODON	ROCHER Jean-Luc, suppléant
BOUCHAMPS LES CRAON	DELANOË Jean Claude, titulaire
BRAINS/LES MARCHES	PLANTE Félix, titulaire
CHERANCE	TARDIF Michel, titulaire
CONGRIER	LEPICIER René-Marc, suppléant
COSMES	VERDIER BERNARD, titulaire
COSSE LE VIVIEN	FOUCHER Hervé, titulaire
CRAON	/
DENAZE	CADOT René, titulaire
FONTAINE COUVERTE	HUNEAULT Alain, titulaire
GASTINES	/
LA BOISSIERE	LEFORT Brigitte, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	GAROT Rémi, titulaire
LA GRAVELLE	/
LA ROUAUDIERE	/
LA ROE	LECOURT Raymond, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	/
LAIGNE	CHRETIEN Patrice, titulaire
LAUBRIERES	/
LIVRE LA TOUCHE	/
MARIGNE PEUTON	/
MEE	/
MERAL	GAUME Bruno, titulaire
MONTJEAN	/
NIAFLES	GENDRY Daniel, suppléant
PEUTON	/
POMMERIEUX	/
RENAZE	/
RUILLE LE GRAVELAIS/LOIRON	LABBE Michel, titulaire
SIMPLE	/
ST AIGNANS/ ROE	BRIQUET Alain
ST CYR LE GRAVELAIS	MICHEL Louis, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROE	POIRIER Franck, titulaire
ST POIX	/
ST QUENTIN LES ANGES	/
ST SATURNIN DU LIMET	/

Etaient également présents : Mmes GUAIS Emeline, LHERBIER Lénaïg (*Techniciennes du Syndicat du Bassin de l'Oudon*).

Etaient excusés : JEGU Christel, LECOMTE Jean-Marcel, TOUEILLE Sophie, VERON Louis, FOURNIER Joël, BESNIER Tony, DUTEIL Olivier

Secrétaire de Séance : Elu: M. GAUME Bruno

Désigné en application de l'article L121-14 du Code des Communes : M. ROUSSEAU Philippe, Directeur.

*_*_*_*_*

***Le compte-rendu de la précédente séance étant adopté,
La séance est ouverte.***

*_*_*_*_*

OBJET : 2016-22 : RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE ET PISCICOLE :

**DOSSIER D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU ET DECLARATION D'INTERET GENERAL AU
TITRE DE LA POLICE DE L'EAU**